

Après la Conférence de Francfort

Nous avons déjà donné dans *La Française* (le 8 octobre), d'après le Bulletin du Conseil International des Femmes, un aperçu des travaux de la Conférence Internationale de Service Social qui s'est tenue à Francfort cet été.

Une récente réunion du Comité Français de Service Social au Ministère de la Santé Publique nous a apporté quelques précisions nouvelles sur lesquelles nous attirons l'attention de ceux qui s'intéressent au progrès social.

Le professeur Courmont fit un résumé de la première Commission du Congrès de Francfort, spécialement chargée de « l'assistance médicale préventive et curative dans la vie familiale » et tout particulièrement du rôle joué à ce sujet par les consultations et les dispensaires anti-syphilitiques. Appuyé par le président de la réunion, le sénateur Paul Straus, il insista sur le fait qu'en France, la loi de 1916 (loi Bourgeois) sur les dispensaires avait été à tort interprétée comme ne visant que la lutte contre la tuberculose. Le texte prévoit la lutte contre la tuberculose et les autres fléaux sociaux. Et c'est là d'où est née la première idée des dispensaires polyvalents, de ces centres préventifs de la santé publique, d'où peut rayonner le service social qui s'étend à la famille.

Dans les grandes villes où il existe déjà des œuvres et dispensaires spécialisés, l'important est d'obtenir une coordination de telle sorte qu'il y ait dans les grandes villes, soit un centre unique s'occupant de la santé publique, soit une coordination des œuvres existantes tendant à un même but.

Le Dr Courmont rappela ensuite, d'après la discussion qui suivit le rapport du Dr Roth, l'intérêt que le Congrès attacha aux conventions internationales concernant la femme avant et après l'accouchement, mais de l'avis du Congrès, ces conventions touchant la future mère doivent être complétées par un service social éducatif confié à la sage-femme assistante sociale. Il y a en effet en ce moment même un courant d'opinions très vif pour que les sages-femmes reçoivent une formation perfectionnée et surveillée, afin qu'elles deviennent de parfaites puéricultrices, ayant non seulement des connaissances gynécologiques, mais une véritable préparation sociale.

Les travaux de la deuxième Commission visant « le service social et la famille, communauté économique, spirituelle et morale » furent rapportés par Mlle Delagrangé. Celle-ci indiqua tout d'abord la difficulté de s'occuper de la vie spirituelle et morale des familles ébranlées par le chômage, leur unique préoccupation étant de subvenir à leurs besoins les plus pressants. Elle parla avec émotion de la ré-

percussion du chômage sur l'esprit de la jeunesse. « En Allemagne, dit-elle, et plusieurs orateurs confirmèrent son impression, il y a une tenue générale si parfaite qu'on ne saurait au premier abord se douter qu'une crise de chômage aiguë pèse sur le pays, mais quand on visite certaines cités, quand on regarde des groupes de jeunes gens inoccupés, quand on les écoute, on comprend que ceux-ci, désœuvrés, in-employés, n'ont d'autres préoccupations que de porter leurs jeunes activités vers n'importe quel parti ou quel homme qui leur promettra un avenir meilleur.

Du point de vue familial, Mlle Delagrangé insista également sur l'impossibilité qu'ont ces jeunes de se marier dans de telles conditions et l'influence néfaste qu'a donc le chômage au point de vue de la famille, puisque cette jeunesse ne pouvant vraiment créer de foyer légitime était amené à des liaisons illégitimes.

Ainsi donc, la famille unit économique spirituelle et morale est atteinte profondément par la situation économique actuelle.

La septième Commission rapportée par Mme Droz était particulièrement chargée de la question du chômage et il y fut bien entendu question du travail de la femme mariée.

Mlle Decoster, des syndicats chrétiens de Belgique n'avait pas craint de demander à Francfort, que le travail de la femme mariée fut socialement et également supprimé. Nous avons été satisfaits d'apprendre qu'elle n'avait heureusement pas été suivie.

Mme Droz rapporta des faits intéressants concernant le chômage aux États-Unis.

Comme on le sait, en Amérique, les secours officiels ont toujours été appuyés par une aide privée importante; mais actuellement où la crise a touché tout le pays, les rapporteurs américains du Congrès de Francfort furent obligés de convenir que leur système social basé sur la prospérité était actuellement insuffisant et qu'eux-mêmes qui donnèrent jadis tant de directives sociales à l'Europe concernant le travail social étaient obligés de se retourner aujourd'hui vers le vieux continent pour se réadapter au nouvel état de fait.

Mme Droz parla également des différentes méthodes employées pour les secours de chômage. En Angleterre, le chômage d'un membre de la famille lui donne droit à des secours, même s'il fait partie d'une famille ayant des ressources. En Allemagne on est arrivé à supprimer l'indemnité de chômage à ceux dont la famille gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de tous. Le système français se rapproche plutôt du système allemand. A ce sujet, M. le Dr Sand indiqua que, d'après le rapport publié par le Bureau International d'hygiène, il a été prouvé que les secours officiels donnés en Allemagne sont insuffisants pour subvenir à la seule nourriture de la famille.

Le service social n'a pas, d'ailleurs dans

tous les pays, le même rôle, tantôt il complète la législation sociale, tantôt il l'entraîne; c'est ainsi qu'aux États-Unis, selon le mot de Gertrude Baumer, il fait office de poste vigie.

M. l'abbé Viollet rendit compte ensuite des travaux de la sixième Commission sur « Les institutions de culture de la jeunesse et d'éducation populaire, au point de vue de la famille ». La jeunesse, déclare-t-il, est mal préparée à la vie familiale. S'il est nécessaire de développer encore l'enseignement ménager donné aux jeunes filles pour les initier peu à peu à leurs responsabilités familiales, il y a tout à faire pour les jeunes gens. Les groupements de jeunesse comme le scoutisme, donnent bien des habitudes de responsabilités et d'autorité, mais ils sont insuffisants et l'abbé Viollet aborde alors la grave question de la préparation à la vie conjugale et familiale par l'éducation sexuelle.

La deuxièmance se font jour, les uns croient qu'une préparation médico-sociale est suffisante, mais le rapporteur a la conviction qu'avant tout une préparation morale s'impose pour mettre en valeur les forces spirituelles de la jeunesse, et il insiste pour la formation des jeunes par des cercles d'études spécialisés : jeunes gens et jeunes filles réunis ou séparés selon les cas. Le service social ne peut pas se substituer à l'éducation familiale, mais il doit être un complément nécessaire qui aura même à se préoccuper de l'éducation des parents en vue de leur faire comprendre leurs responsabilités et leurs devoirs.

M. Bonvoisin qui fut spécialement chargé des travaux sur « La protection de la famille par les assurances sociales, la politique des salaires, l'assistance », indiqua combien le système des allocations familiales était mal connu à l'étranger.

En lui répondant, M. le Dr Sand, secrétaire général de la Conférence Internationale précisa l'utilité de telles conférences puisque cette question des allocations familiales, en vérité, mal connue, obtint un succès certain et immédiat, notamment auprès de la délégation des États-Unis, qui fit à son sujet des déclarations précises.

Mlle Gain parla de « L'émigration du point de vue social et familial » et prouva par son rapport que les services sociaux qui voient de près la répercussion des loix sur les familles, étaient amenés bien souvent à en demander des modifications. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, en cas de maladie grave, sévit encore un système de « déportation ». Un membre d'une famille atteint par exemple de maladie mentale peut être complètement séparé des siens, renvoyé dans son pays d'origine, alors même que toute la famille est obli-

gée, par son travail, de rester dans le pays d'immigration. D'autres cas aussi lamentables sont constatés chaque jour par les travailleuses sociales et elle signala le rapport de Mme Elie Chevalery, qui fut spécialement remarqué par le Congrès et dont nous aurons l'occasion de reparler ici.

Mme Odette Simon-Bidaux, pour la troisième Commission, avait fait un rapport sur « Les familles mutilées ou désagrégées au point de vue de la sociologie, de la pédagogie et du service social ». Autrement dit, elle avait à prouver que si la famille normale a besoin de la protection sociale, le groupe incomplet en a besoin plus encore, l'intérêt de l'enfant devant primer toutes les autres considérations. On discuta beaucoup à Francfort pour savoir si l'enfant sans père devait rester avec sa mère ou en être séparé, et on reconnut finalement que, sauf tare physique ou morale, l'enfant ne devait pas être séparé de la mère. Il fut décidé en outre qu'à aucun titre l'enfant ne devait être responsable de sa naissance et que la législation devait tendre à ne pas faire peser sur lui des conditions dont il n'était pas responsable. Pourtant, on convint que certaines différences de législation devaient être conservées pour ne pas risquer d'affaiblir la valeur morale de la famille légitime. Mais le problème véritable consistait surtout à éviter que naissent des familles illégitimes ou désagrégées et pour cela, il faut agir :

1° Par l'éducation des jeunes gens en leur montrant les risques qu'ils encour-

rent;

2° Par une législation internationale visant les débits d'abandon de famille, de telle sorte que les pères tentés de quitter leur pays pour se soustraire à leurs charges de famille puissent être poursuivis partout où ils se réfugièrent;

3° Par les tribunaux de famille, utiles surtout pour discuter du sort des enfants de parents divorcés.

Enfin, conclut Mme Simon-Bidaux, on émit un vœu pour que la conférence de Francfort rappelle aux différents gouvernements, selon la Charte de l'Enfance, acceptée à Genève « Qu'en temps de misère et de détresse, c'est l'enfant qui doit être secouru le premier ».

Après des félicitations que le président Paul Straus adressa aux rapporteurs,

Mme Getting et M. le Dr Sand rappelleront l'utilité des Comités nationaux formés dans chaque pays en vue de préparer les conférences internationales de service social et demandèrent que le Comité national français se réunisse au moins deux fois par an, dont une fois en province entre chaque conférence internationale. La prochaine conférence aura lieu en 1936 à Oxford et M. Paul Straus appuya la demande faite par Mme Getting et Mlle Delagrangé, concernant une participation volontaire de 25 francs de toutes les organisations et personnalités s'intéressant aux travaux des conférences internationales.

Nous devons retenir de cette réunion l'intérêt que présentent les comités nationaux qui mettent en contact les organisations sociales du pays tout entier et permettent, le moment venu, de représenter avec autorité les idées françaises à l'étranger en même temps que des personnalités qualifiées rapportent en France des idées neuves et des suggestions que chacun de nous peut et doit méditer au profit de la collectivité.

C. B.

1933-21-01
n° 1050